

mer. Les faits héroïques des uns et la noble loyauté des autres sont dignes des plus vifs éloges, que leur renouveau ici mon cœur maternel.

» Telle est, messieurs les sénateurs et messieurs les députés, la situation dans laquelle vous trouverez les affaires publiques et la perspective qu'elle offre à vos généreux efforts.

» J'ai l'assurance que l'amour le plus ardent pour la patrie et pour ses institutions politiques vous guidera dans l'exercice de votre mission; soyez certains de la gratitude des populations que vous représentez et de l'appui de la divine Providence.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES
Le 22 décembre 1864, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales,	364.008.378 80
Effets échus hier, à recevoir ce jour,	708.863 60
Portefeuille de Paris, dont 64,295,401 fr. 21 c. provenant des succursales,	274.218.191 87
Portefeuille des succursales, effets sur place,	289.085.185 >
Avances sur lingots et monnaies,	13.259.185 14
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	4.869.184 >
Avances sur effets publics français,	14.587.200 >
Avances sur effets publics français dans les succursales,	7.595.550 >
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	26.543.800 >
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales,	16.787.150 >
Avances sur obligations du Crédit foncier,	548.500 >
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales,	414.750 >
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857),	60.000.000 >
Restes de la réserve,	12.980.750 14
Restes (fonds disponibles),	36.696.737 91
Restes immobilisés (loi du 9 juin 1857),	100.000.000 >
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales,	8.330.078 >
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales,	2.849.239 27
Divers,	6.083.115 85
	1.237.994.159 61

PASSIF.	
Capital de la Banque,	182.500.000 >
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	6.912.460 97
Reserve mobilière,	22.105.750 14
Reserve immobilière de la Banque,	4.000.000 >
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	721.487.475 >
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales,	5.174.783 30
Compte courant du Trésor, créditeur,	103.359.007 06
Comptes courants de Paris,	136.089.256 48
Comptes courants dans les succursales,	20.104.508 >
Dividendes à payer,	1.995.935 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	21.660.290 29
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales,	2.588.735 17
Divers,	9.415.957 45
	1.237.994.159 61

Certifié conforme aux écritures :
Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Turin, 22 décembre.

Le journal officiel publie un décret royal déclarant d'utilité publique l'occupation de couvents séminaires et autres établissements de Florence nécessaires à l'administration de l'Etat.

Londres, 22 décembre.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Réserve des billets, 132,140 liv. st.; Encaisse métallique, 185,049 liv. st.; Compte du Trésor, 532,897 liv. st.; Comptes particuliers, 660,333 liv. st.; Portefeuille, 1,024,419 liv. st.

Cassel, 22 décembre, soir.

La Chambre des députés n'a pas encore voté la mise en accusation du ministre. Une commission a été seulement chargée d'examiner s'il n'existait pas, en ce moment, de motifs pour prendre cette détermination.

La Chambre des députés, après de vifs débats sur l'affaire du manège de Wachenfeld, a voté par 25 voix contre 17 la mise en accusation du ministre comme ayant violé la constitution.

Genève, 22 décembre.

Assises fédérales. — On termine l'audition des témoins à décharge. D'après ces dépositions, le premier coup de feu, rue du Cendrier, serait parti du côté des conservateurs. Ceux-ci voulaient attaquer l'imprimerie de la Nation suisse et la maison de M. James Fary. M. Hausauer, radical, fut tué alors d'un coup de pistolet par les conservateurs. Des témoins ont raconté que M. Braille, député conservateur et principal du collège de Carouge, avait questionné, le 23 août, ses élèves au sujet de la conduite de leurs parents.

Genève, 23 décembre.

Assises fédérales. — Dans l'audience d'hier soir un témoin important a été entendu. M. Calandrin a résumé un discours prononcé dans le faubourg Saint-Gervais par le conseiller d'Etat Degrange qui s'était rendu comme pacificateur auprès des radicaux. D'après le témoin, M. Degrange aurait dit : « Restez armés; le Conseil d'Etat doit, avant tout, vous être rendu, sinon je vous le ferai à avoir. Je compte sur votre dévouement pour le délivrer. » L'audience de ce matin n'a rien offert de saillant.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le numéro 36 du recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante adressée à MM. les préfets et maires du département :

« Messieurs, M. le ministre de l'intérieur a eu occasion de remarquer que des requêtes formées contre des arrêtés de conseils de préfecture rendus en matière électorale sont déposées à la préfecture au lieu d'être adressées directement au Conseil d'Etat; quelquefois même, les parties se bornent à remettre une simple déclaration de pourvoi qui, dans leur pensée, suffit pour saisir le Conseil.

« Ces deux modes de procéder sont contraires à la règle établie. Les requêtes doivent être déposées ou envoyées, avec une expédition de l'arrêté attaqué au secrétariat de la section du contentieux, et c'est exclusivement d'après la date de l'enregistrement de ces pièces au secrétariat que la section apprécie si le pourvoi a été

formé en temps utile. En suivant une autre marche requérants s'exposent à des renvois et à des retards qui peuvent entraîner la déchéance.

« Je vous prie, messieurs, dans l'intérêt même des parties, à renvoyer toute requête ou tout déclaration de pourvoi en faisant connaître à leurs auteurs la règle que je viens de vous rappeler pour l'introduction des requêtes au Conseil d'Etat en matière électorale. »

Après les conseils généraux, voici les Chambres de commerce qui, dans l'intérêt du public, réclament la réduction des tarifs des chemins de fer.

Il n'est pas douteux que les compagnies profiteraient si que les voyageurs de la mesure sollicitée. La perception du tarif entier (cinq centimes par kilomètre) rend sur les longs distances les voyages impossibles à l'homme peu aisé ou pauvre. Pourquoi les compagnies de chemins de fer n'essayeraient-elles pas d'appliquer à la mesure sollicitée, l'homme, le système de tarifs différentiels qui a si bien réussi par les autres et qui consiste en ce que, lorsque le trajet s'allonge, le prix ne s'accroît pas proportionnellement? Les compagnies elles-mêmes perdent au système actuel; car elles ont un grand nombre de places vides, et elles dépendent pour le transport d'un million de voyageurs, en frais d'administration, frais de traction, frais matériels, autant que pour le transport de deux millions.

La loi économique qui s'est vérifiée dans la réforme danière, dans la réforme postale, dans toutes les réformes, est certainement applicable aux chemins de fer. Si le nombre de départs et celui des dépêches télégraphiques ont doublé, triple et quadruple après les réductions des taxes, pourquoi le nombre des voyageurs ne s'accroît-il pas au triple, au quadruple, après un abaissement dans le prix de transport? Ces réductions si avantageuses pour les compagnies la source de bénéfices considérables.

Plusieurs journaux annoncent d'ailleurs que des réunions ont eu lieu ces jours-ci aux sièges de compagnies de chemins de fer pour l'examen des propositions relatives à la modification des tarifs, spécialement de ceux affectés au service des voyageurs. Il y avait chance, paraît-il, de réduire d'un centime par voyageur et par kilomètre le transport dépassant une distance de cinquante kilomètres.

La commission chargée d'examiner diverses questions relatives au service des chemins de fer, vient de terminer son rapport. Parmi ses améliorations qu'elle conseille, figurent un plus commode aménagement intérieur des wagons. La commission penchait pour l'application du système amercain, dans lequel les wagons sont reliés ensemble de telle sorte qu'on peut aller d'une extrémité à l'autre du train sans interruption, en ayant à sa disposition des salons, des cabinets de lecture, fumoir, water-closets, etc. On dit que ces améliorations formeraient l'objet d'un projet de loi spécial, mais on doute que le projet puisse être soumis cette année au Corps législatif.

Il est question d'une amélioration qui apporterait une économie sensible dans l'établissement de nos chemins de fer: ce serait la substitution du fer au bois employé jusqu'ici pour les traverses sur lesquelles reposent les rails. Il a été constaté que malgré toutes les préparations imaginables, ces traverses de bois se détériorent à peu de temps et exigent, par conséquent, un entretien très onéreux. Grâce à l'usage des traverses métalliques,

les compagnies seraient affranchies de ces inconvénients, et le public trouverait dans cette application de nouvelles garanties de sécurité.

A propos de l'établissement des chemins de fer vicinaux dont le département du Bas-Rhin a pris l'heureuse initiative, qui ont mis les voies ferrées à la portée des agriculteurs, en leur facilitant l'accès à ces marchés, on signale de Mulhouse l'inspiration louable qu'a eue l'administration des chemins de fer de l'Est, de faire profiter aussi de ces avantages les ouvriers des fabriques, et d'épargner à ceux qui logent à la campagne une partie de leurs fatigues de chaque jour. Elle a institué, à cet effet, à Altkirch et à Brunstatt, sur Mulhouse et Dornach, des trains d'ouvriers, organisés de telle sorte que les heures de départ et d'arrivée coïncident avec l'ouverture et la clôture des ateliers industriels. Le prix de l'abonnement est fixé, par semaine, à 1 fr. 80 c. pour un ouvrier et à 1 fr. 50 c. soit pour une ouvrière, soit pour un enfant ou un jeune homme de moins de dix-huit ans.

M. le maire de Mulhouse, en annonçant que le nouveau service s'ouvrira le lundi 2 janvier prochain, exprime l'espoir qu'une mesure analogue sera prise sur le chemin de Bâle à Strasbourg.

Nous pensons bien que cette utile mesure ne sera pas bornée aux départements du Rhin.

La Compagnie des agents de change de Lille, dans son assemblée générale du 22 courant, a élu pour composer la Chambre syndicale durant l'exercice 1865 :

M. Ch. Duquesnoy, syndic réélu.
Et MM. Em. Liagre et A. de Prat, adjoints réélus.

Par décret impérial en date du 17 décembre courant, M. Valencuq (Jean-François), a été nommé notaire à la résidence de Lannoy (Nord) en remplacement de M. Leconte, décédé.

M. Valencuq a prêté serment devant le Tribunal civil de Lille à l'audience du 23 décembre.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi prochain en séance extraordinaire. L'ordre du jour de cette séance comprend :

- 1° Avis sur l'enquête relative au projet d'agrandissement de la place et autres;
- 2° Diverses réceptions définitives de travaux;
- 3° Rapport d'une commission sur le projet d'agrandissement de la condition publique;
- 4° Rapport d'une commission sur le projet d'appropriation de l'Hôpital, rue du Moulin;
- 5° Enlèvement des terres inutiles à l'hôpital Napoléon;
- 6° Supplément de crédit pour les toitures dudit hôpital;
- 7° Rôle des Taxes irrécouvrables sur les chiens;
- 8° Crédit d'ordre pour la distribution d'eau;
- 9° Divers crédits supplémentaires;
- 10° Classement de la rue St. Honoré;
- 11° Subvention pour l'omnibus du service de nuit.

Le moment approche où les maires vont procéder à la révision annuelle des listes électorales.

On sait que l'exercice du suffrage universel est pour ainsi dire permanent dans la société française; en effet :

1° En cas de dissolution du Corps législatif par le chef de l'Etat, les élections générales doivent être faites dans les six mois;

2° En cas d'option, de démission ou de décès d'un député, la circonscription doit être convoquée dans les six mois;

3° Un tiers des conseillers de département et d'arrondissement est renouvelé tous les trois ans;

4° En cas de démission ou de décès d'un conseiller de département ou d'arrondissement, les électeurs doivent être convoqués dans les six mois;

5° Tous les cinq ans, l'ensemble des conseils municipaux doivent être soumis à la réélection.

Ainsi donc, tantôt à des époques fixes très rapprochées, tantôt à l'improvise, les électeurs peuvent être appelés à exercer leur droit.

En cette saison où les incendies se manifestent le plus, nous croyons utile de rappeler le moyen suivant d'éteindre les feux de cheminée et de prévenir les sinistres.

Quand un feu de cheminée se déclare il n'y a pas un moment à perdre; mais pour l'éteindre il ne faut pas jeter dans le foyer de l'eau, de la fleur de soufre ou de la poudre de chasse, comme beaucoup de personnes le pensent et le font encore; il suffit, pour éteindre immédiatement le feu, de prendre soit une nappe, soit une couverture, soit un drap de lit, de le plonger tout entier dans l'eau; puis, après l'avoir plié en double, d'en boucher immédiatement l'ouverture et inférieure de la cheminée, de manière à intercepter toute communication avec l'air de l'appartement. Si cette opération est bien faite, s'il n'existe plus aucune issue, le feu de la cheminée s'éteint de lui-même, l'air qui alimentait la combustion lui faisant défaut.

Si le feu se déclare dans un poêle, il est plus facile encore de l'éteindre: on n'a qu'à boucher avec le plus grand soin la porte du poêle et à en fermer très hermétiquement le luyau à l'aide de la serf qu'on y adapte ordinairement et qui sert à ralentir ou à accélérer le tirage.

VILLE DE ROUBAIX

Lundi 28 décembre, à 8 h. du soir
Cours public de Chimie

DE L'ÉTAÏN ET DE L'ANTIMOINE.

1° Des principaux alliages de l'étain. — De la vaisselle d'étain. — Présence de l'arsenic dans l'étain. — Titres que doivent avoir les alliages d'étain pour que les vases de cuisine qu'ils forment ne soient pas nuisibles à la santé. — Des jobs ou pailous. — Efficacité des feuilles d'étain préparées par M. Cooke pour préserver les appartements de l'humidité et empêcher la dégradation du papier de tenture. — De la soudure des plombiers. — De la soudure autogène de M. Desbassyns de Richemont; immenses services que cette belle invention rend à l'industrie.

2° Antimoine. — Circonstance singulière à laquelle il doit son nom. — Préparations antimoniales: pilules perpétuelles, kermès et émétique; empoisonnements, contre-poison. — Principaux alliages industriels de l'antimoine; moyen de les nettoyer quand ils sont ternis.

Cours public de Physique

Mercredi 26 décembre, à 8 h. du soir

1° Effets de l'électricité sur les végétaux.

de son mari; mais elle a un beau-frère abominable.

Paulus, pâle comme un mort, empêcha l'honnête créancier de continuer :

« Arrêtez, monsieur, je suis le fils de l'homme dont vous parlez, et je suis chargé par lui de terminer cette affaire.

— Pardon, monsieur, mais...

— Vous avez dit, je crois, qu'il ne restait plus à payer que 1,800 francs ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! repassez, avec tous les titres, d'aujourd'hui en huit..., je solderai contre quittance finale.

— Jamais, monsieur, vous n'aurez fait meilleure action... Je me disais bien que tôt ou tard Mlle Louise, reconnue par son oncle, le déterminerait...; c'est une si digne fille !...

— D'aujourd'hui en huit, monsieur, à pareille heure.

— Oui, monsieur.

C'est alors que Paulus écrivit à son père fameux post-scriptum de mille écus. En recevant la réponse son cœur se serra; il fit alors ce qui répugnait à son âme, à sa délicatesse. Guidé par un de ses camarades, il s'adressa à l'usurier Lévy, qui voulut bien lui remettre 1,800 francs contre une lettre de change de 2,400 francs, à trois mois. Les créanciers de l'ancienne faillite Rameau furent désintéressés, et sur la quittance finale ils ajoutèrent : « En se déclarant libérés, les soussignés croiraient manquer à ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, s'ils ne déclaraient point qu'ils ne connaissent pas de plus noble femme que Mme veuve Rameau. Ils prient aussi Mlle Louise Rameau de vouloir bien agréer l'expression respectueuse des sentiments qu'elle leur a inspirés. »

En lisant ces simples paroles, Paulus se

mit à pleurer, et, comme Mme Rameau marchait rapidement vers la guérison, après avoir consulté Ernest, il voulut se faire connaître et lui apprendre la face nouvelle que venait de prendre ses affaires.

« Je le veux bien, mon cher Paulus; mais prends garde, l'homme est un drôle d'animal, — je le parle au nom de la science, — qui peut mourir de chagrin, c'est vrai, mais à la longue, tandis que l'excès de la joie le renverse foudroyé... Faites attention... »

L'explication eut lieu avec tous les ménagements possible... Ce fut une scène de larmes impossible à décrire. Paulus, dans tout ce qu'il avait fait se déclara le fondé de pouvoirs de son père; seulement, il prévint sa tante que son père désirait que tous ces événements restassent ignorés encore quelque temps de Louise.

« Vous savez donc ? »

— Oui, ma tante.

— Pauvre Louise ! c'est un prêtre à qui je m'étais confiée qui l'a fait entrer chez son oncle... Que j'ai été heureuse de la sentir dans sa famille, alors même...

— Ne parlons plus de cela... je vous en supplie, méchante tante qui n'avez jamais pensé à m'écrire ?

— Ma pauvre Louise, chaque mois elle m'envoyait 80 francs...

— Oui, s'écria en pleurant Paulus, c'est une méchanceté... 15 francs votre grabat, 50 francs pour les créanciers, et vous...

— Quinze francs.

— Ah ! ma tante, ma tante !...

Mme Rameau voulut écrire à son beau-frère; Paulus, un peu inquiet, supprima la lettre, et comme M. Andral avait prescrit les eaux de Vichy comme remède et comme distraction, Paulus, se faisant fort

de la volonté de son père, y conduisit la malade.

Une lettre de Paulus à Ernest Dumont fera connaître les événements qui suivirent.

Lyon, le

« Chercher ami.

« Tu attendais une lettre de Vichy, et c'est de Lyon qu'elle t'arrive; elle n'en sera pas moins bien venue. Tu as joué un si noble rôle, mon cher Ernest, dans tout ce qui vient de m'arriver que je te dois le récit de tout ce qui m'est advenu depuis mon départ de Paris. D'abord, la malade est parfaitement guérie: le voyage, les eaux, quelques soins et le repos de l'esprit semblait avoir donné à ma tante une vie nouvelle.

« Arrivé à Vichy, je fus assez heureux pour rencontrer dans cette ville un vieil ami de mon père, qui voulut bien me prêter 500 francs. Ce secours inespéré me remplit de confiance, et, quoique tromper mon père et ma tante me parût une très mauvaise action, je pensai que Dieu voulait bien me pardonner, puisqu'il semblait se complaire à faciliter l'entreprise que j'avais commencée... Mais, jugé de ma stupeur, lorsqu'un matin on m'annonce qu'un monsieur me demande de quitter assez étonné notre chère malade, et trouve, qui? mon père!... Il avait le regard irrité et des nuages de tempête couvraient son front. « Tenez... lisez... » ne dit-il, et il me présente une lettre du misérable Lévy, et une lettre de M. Godet, qui m'avait si généreusement prêté 500 francs. Mon père ne soupçonnait pas le motif de toutes ces dettes; mais je le pris par la main :

« — Attendez, pour me condamner, mon père, que je vous présente mon excuse.

« Il voulut bien me suivre, et, le faisant entrer dans la chambre de ma convalescente :

« — Ma tante, lui dis-je, voilà votre frère !...

« — Votre père !... Elle se jeta à ses pieds. « Ah ! béni soyez-vous ! vous avez réhabilité la mémoire de votre frère, vous m'avez sauvée de la honte, de la misère et de la mort, vous soutenez ma pauvre Louise... Béni soyez-vous, dans votre vie, dans votre fortune et dans vos enfants !... »

« Mon bon père, car il est très bon se laissa tomber dans un fauteuil; il releva sa sœur, l'attira sur sa poitrine...

« Que n'étais-tu là, Ernest !... Mon père demandait pardon à la pauvre femme, il s'humiliait, puis me tendant la main :

« — C'est toi qui m'as racheté... Il m'embrassa, embrassa mille fois sa sœur... Je crus de joie, je trépanais... j'étais fou.

« Le lendemain, après avoir consulté le docteur des eaux, nous sommes partis pour Lyon dans une bonne chaise de poste. Louise accourut... A la vue de sa mère elle se trouva mal. Anais se jeta sur elle en poussant des cris affreux... Quand Louise eut repris ses sens... : « Ma fille, lui dit mon père, voulez-vous me pardonner ? Embrassez votre sœur, ma pauvre petite Anais; et, si vous le voulez bien, donnez pour toujours votre main à mon brave Paulus... Elle me l'a donné, Ernest !... quel bonheur ! »

PAULUS.

P.-S. — Mme Rameau t'envoie un souvenir; mon père voulait que l'on gravât

sur la culette de la montre : A un ami une famille reconnaissante.

DE LA REYNIE.

FIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosseaux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée	7 ^h mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 30 mat.
2 ^e levée	10 mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 ^e levée	2 soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4 ^e levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 ^e levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée	7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^e levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 ^e levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4 ^e levée	6 55 soir.	7 soir.	7 10 soir.
5 ^e levée	8 25 soir.	8 30 soir.	8 40 soir.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.